

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 3 juillet 2013**

**POINT XII.2 :**  
**Questions diverses : création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel (UTB)**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU les statuts de l'UTB
- VU l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 20 pour (unanimité) : le Projet d'acte réglementaire suivant :

**ARTICLE 1** : il est créé par Université de BOURGOGNE un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé Inscriptions UTB dont l'objet est de mettre à disposition des usagers un téléservice de l'administration électronique

**ARTICLE 2** : la catégorie de données à caractère personnel enregistrées est la suivante : - Etat civil

**ARTICLE 3** : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives : - Etat civil Secrétariat et Direction de l'U.T.B.

**ARTICLE 4** : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service : Université de BOURGOGNE - Université pour Tous de Bourgogne - Responsable Administratif - Bâtiment Sciences Gabriel - 6 boulevard Gabriel - 21000 DIJON

**ARTICLE 5** : le Directeur de l'Université pour Tous de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Secrétariat de l'Université pour Tous de Bourgogne et publié sur le site Web utilisé pour cette application.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013